DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DÉPARTEMENT HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET ARCHÉOLOGIE DE PARIS



Séance du 7 mai 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MERCREDI 7 MAI 2003

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice-présidence de Monsieur François Loyer.

Assistent à la séance :

Mme Claire de Clermont-Tonnerre, Mme Elisabeth de Fresquet, Mme Geneviève Gille, M. Pierre Joste, M. Jean-Pierre Jouve, M. Michel Junot, M. Jean-François Legaret, M. Michel Le Moël, M. Jean-Marc Léri, M. Eric Ollivier, Mme Anne Pons, Mlle Bernadette Prévost, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Georges Weill et M. Robert Werner.

Excusés :

Mme Béatrice de Andia, M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Casselle, M. Jean Dérens, M. Félix Gatier, Mgr. de Germiny, M. François Souchal.

Ordre du jour :

- Actualités
- Communication scientifique : « Jean Fidler (1890-1977), un architecte des années trente à Paris » par Alexis Markovics.
- Examen des demandes de démolition

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

• 15-17 BOULEVARD DIDEROT, 212-214 RUE DE BERCY, 12^e ARR.

A la suite du vœu de la Commission lors de la séance du mois de février 2003 concernant la surélévation de l'immeuble de l'angle du boulevard Diderot et de la rue de Bercy, un nouveau projet est soumis à son examen. Ce dessin reçoit l'assentiment de la Commission.

• 119 RUE DE LA FAISANDERIE, 16° ARR.

L'avis de la Commission est demandé sur cet immeuble pour lequel un projet de façadisme est envisagé. Il s'agit d'un petit hôtel particulier antérieur à 1880 avec une façade de style Louis XVI de belle qualité. Les intérieurs ont perdu leur décor et l'escalier existant n'est plus celui d'origine. En effet, la rampe en fer plat date des années 1900-1905. Considérant l'absence d'éléments originaux à l'intérieur de l'édifice et la banalité de la façade sur le jardin, la Commission ne s'oppose pas à la transformation demandée. Cependant, elle fait remarquer que toute modification du bâtiment ne devra en aucun cas être visible de la rue et que le premier brisis de la toiture et ses lucarnes devront être conservés.



• ANGLE DE LA RUE DE RIVOLI ET DE LA RUE DE L'ORATOIRE, 1er ARR.



M. Loyer rapporte le signalement que M. Babelon, excusé, souhaite faire à propos de la mise en couleur peu conventionnelle – un vert très vif – des menuiseries de l'immeuble d'angle. Rappelant qu'il s'agit d'un ensemble ordonnancé, il souligne l'absence de certitude quant à la couleur utilisée initialement pour ces bâtiments édifiés entre 1850 et 1853 en prolongement des immeubles de l'époque du Premier Empire. Sur une proposition de MM. Prévost-Marcilhacy et

Legaret, la Commission forme le vœu qu'une étude historique et scientifique soit effectuée afin de déterminer avec précision la couleur des menuiseries extérieures de la partie ordonnancée de la rue de Rivoli. Les fruits de cette étude devront permettre d'assurer l'homogénéité de cet ensemble urbain majeur.

• ENTRÉE DU PASSAGE DU CHEVAL BLANC, 11^e ARR.

La Direction du Logement et de l'Habitat informe la Commission qu'elle a adressé des mises en demeure aux divers propriétaires de l'entrée du passage du Cheval Blanc pour le nettoyage et le ravalement des façades et des pignons.

Informations diverses

• SITE DES SOURCES DE LA SEINE

M. le secrétaire général fait part à la Commission d'une lettre émanant du SDAP de la Côte d'Or à propos du site des sources de la Seine qui a fait l'objet d'une visite en juin 2002. Il a été convenu de remblayer les espaces fouillés, de façon à maintenir le mieux possible la trace archéologique et de paysager le site.

• SECTEURS SAUVEGARDÉS

M. Junot porte l'attention de la Commission sur un édifice mitoyen de l'hôtel de Noirmoutier sis au 140 rue de Grenelle dans le 7^e arr. Il s'agit de l'ancien bâtiment de l'Institut Géographique National. La situation semble bloquée car aucun projet, bon ou mauvais, n'a la garantie d'être mené à son terme sans être attaqué et annulé au moment de la construction, le bâtiment se situant dans un secteur protégé. Mme Gille ajoute que la question des conditions imposées par le statut du secteur protégé a déjà été posée lors des réunions sur le Plan Local d'Urbanisme du 7^e arrondissement, mais que nulle réponse n'a été apportée. Mme Mazetier précise à ce sujet que les secteurs sauvegardés posent problème parce que les règles qui les régissent ont été écrites il y a trente ans, qu'elles ne sont plus forcément adaptées à la sensibilité patrimoniale d'aujourd'hui et méritent une adaptation.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Jean Fidler (1890-1977), un architecte des années trente à Paris. » Par Alexis Markovics, historien de l'architecture, chargé de cours à l'Ecole du Louvre et à l'Ecole Camondo.

Le fonds privé de Tatiana Fidler, fille de l'architecte Jean Fidler, a permis de redécouvrir la carrière et la production architecturale de cet acteur de l'architecture des années trente à Paris. Diplômée de l'Ecole spéciale d'architecture en 1951 et collaboratrice de son père jusqu'en 1977 – date du décès de Jean Fidler -, Tatiana est dépositaire de la mémoire de l'architecte, mais aussi du riche fonds documentaire de son œuvre. Ce véritable fonds d'archives méritera de faire l'objet d'un travail universitaire, jamais réalisé. Inédit, il regroupe les archives de l'agence, constituées essentiellement de dossiers de chantiers. Il existe aussi des cartons à dessins, contenant esquisses, projets et des documents datant de la période de formation de l'architecte. A cet ensemble s'ajoute un important fonds photographique provenant souvent d'agences professionnelles.

D'origine russe, Jean Fidler s'exile en France après la Révolution russe, et se forme à l'Ecole spéciale d'Architecture dont il obtient le diplôme en 1914. Après les événements de la Première Guerre Mondiale, Jean Fidler obtient son premier emploi dans l'agence Lucet et est chargé de la reconstruction de Varennes-en-Argonne. Puis il se met à son compte en 1925, grâce à une première commande que lui passe Serge Koussevitsky, directeur de l'orchestre symphonique de Boston, pour un hôtel particulier au 8, rue du Conseiller-Collignon situé à Paris dans le 16° arrondissement. Dans son agence d'Asnières, Jean Fidler s'associe à son frère Alexandre, jusqu'au décès de ce dernier en 1928. Puis il installe son cabinet au 26, avenue des Champs Elysées et fait équipe avec Alexandre Poliakoff pendant six ans. Jean travaille alors pour une clientèle d'élite : les milieux artistes, du music-hall ou du cinéma et édifie hôtels particuliers et villas, aussi bien dans la banlieue ouest de Paris que sur la Côte d'Azur. Il se spécialise aussi dans la production d'immeubles de rapport parisiens à partir des années vingt et surtout d'immeubles de haut standing dans les années trente, comme le 14, rue Nungesser-et-Coli, l'une de ses œuvres les plus abouties.

Entre 1950 et 1977, il construit encore au moins cinq immeubles dont le 65, avenue Foch. L'élégance de la production de Jean Fidler et l'ampleur du fonds documentaire de

son agence, miraculeusement préservé, mérite une étude exhaustive sur la carrière et l'œuvre de cet architecte du XX° siècle.

Cette communication a fait l'objet d'un article paru dans Paris Patrimoine, n°1, 2004.

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre les 1^{er} et 31 avril 2003 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

20-30 RUE DE BABYLONE, 124-128 RUE DU BAC, 7^{e} ARR.

La Commission proteste vivement contre les travaux effectués sans autorisation dans l'enceinte du séminaire des Missions étrangères, sur et aux abords de bâtiments du XVIII^e siècle protégés au titre des Monuments Historiques. S'associant aux démarches de la Ville et de l'État visant à la régularisation administrative de cette situation, *la Commission a formé, à l'unanimité, le vœu que tous les travaux actuellement en cours soient immédiatement arrêtés et qu'un projet détaillé lui soit soumis.*



23B-23T RUE JEAN DOLENT, 14^e ARR.

Il s'agit de l'ancienne maison de la famille Lecœur située en face de la prison de la Santé. La Commission suspend son avis sur la réhabilitation de ce bâtiment à une visite des intérieurs.

5 AVENUE MARCEAU, 1-3 RUE LÉONCE REYNAUD, 16° ARR.

La Commission constate que le pétitionnaire a suivi ses conseils concernant le réaménagement en musée de ce petit hôtel et ne s'oppose pas au nouveau projet.

Décors et dispositifs intérieurs

10-12 PLACE VENDÔME, 1er ARR.

Il s'agit de la bijouterie Chaumet pour laquelle le pétitionnaire a déposé des plans modificatifs indiquant qu'une partie des panneaux muraux du petit bureau ainsi que les décors de la grande salle et les éléments inutilisés seront conservés par la société Chaumet. La Commission avait effectué une visite du bâtiment en 1927 et avait, à

l'époque, non sans raison, daté du milieu du Second Empire les boiseries du salon classé du premier étage, généralement attribué à Bélanger. Une étude historique plus précise a été demandée afin de mieux renseigner l'histoire de ces décors et peut-être d'aboutir à une extension de protection, puisqu'il existe au moins deux autres salons de grande qualité datant de Napoléon III.

Le pétitionnaire demande l'autorisation de démonter certains éléments pour les réaménager dans la zone commerciale du rez-de-chaussée. La Commission ne s'y oppose pas mais fait part de son souhait de voir menée une étude historique rigoureuse de l'ensemble du bâtiment.

13 BOULEVARD DU TEMPLE, 3^e ARR.

Il existe dans ce bâtiment – qui a déjà beaucoup souffert de multiples remaniements – un escalier ancien appelé à disparaître. La Commission ne s'y oppose pas, estimant que l'ensemble du décor intérieur a déjà été détruit et que l'escalier à lui seul ne justifie pas un vœu de conservation.



Combles et toitures

58 RUE CHARLOT, 9 RUE DE NORMANDIE, 3° ARR.

Il s'agit de l'hôtel de Sauroy construit en 1623 par Claude Charlot. Le pétitionnaire projette une transformation des parties hautes afin de rétablir le brisis dans son état d'origine, ce à quoi la Commission l'encourage.

27 RUE DE BOURGOGNE, 7^e ARR.

Le pétitionnaire souhaite surélever les toitures de l'immeuble et créer trois lucarnes du côté de la rue. Sans opposer de refus au projet, la Commission incite toutefois le pétitionnaire à redessiner des lucarnes mieux proportionnées et adaptées au contexte.

83 RUE RÉBEVAL, 19° ARR.

M. Loyer signale à la Commission le cas de cet immeuble neuf dont le nombre d'étages dépasse largement l'autorisation accordée par le permis de construire. Le pétitionnaire a accepté de remplacer ces derniers étages non autorisés par un comble.

Façades et décors extérieurs

23-23B RUE DES MESSAGERIES, 10° ARR.

La façade de cet immeuble très vétuste ayant fini par s'écrouler, le propriétaire l'a reconstruite en parpaings de manière très irrégulière. La Commission constate l'effondrement et la reconstruction peu satisfaisante sans émettre d'avis.



21 RUE BIOT, 17^e ARR.

Sur la proposition de MM. Joste et Le Moël, *la Commission forme le vœu que cette maison d'époque Restauration fasse l'objet d'une demande d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques* en raison de l'extrême rareté, pour ce quartier, du décor de statues en terre cuite placées dans des niches. Elle a par ailleurs souhaité que le projet ne dénature pas la toiture qui n'a pas été modifiée jusqu'à nos jours.

Démolition totale

1 PLACE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 7^e ARR.

La Commission se félicite de la démolition d'un bâtiment situé en fond de parcelle, ce qui permettra de mettre en valeur l'immeuble protégé par une inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

42 AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 8° ARR.

Il s'agit de la transformation de ce bâtiment construit en 1932 par les architectes Laprade et Bazin, en musée des usines Citroën. L'édifice a malheureusement souffert d'une transformation radicale en 1984 et le projet se dirige vers une conservation de façade. La Commission demande au pétitionnaire de mener une étude plus poussée sur la façade qu'il est question de conserver. Il semble en effet que cette façade est l'œuvre de l'ingénieur Ravazé, à qui l'on doit également le pan de verre du garage Marbeuf – disparu aujourd'hui – de Laprade et Bazin. La commission demande en outre que la partie des années 1930 soit conservée.





81 RUE DU CHEVALERET, 13° ARR.

Datant des années 1850-1860, il appartient à un ensemble urbain cohérent, témoin de l'urbanisation de ce quartier. La façade et l'escalier - avec son dispositif inhabituel de jour central formant un puits de lumière pour l'éclairage du porche - étant d'un dessin soigné, cet édifice qui n'est pas en mauvais état mérite d'être restauré et mis en valeur.

La Commission forme le vœu que ce bâtiment sur la rue ne soit pas démoli.

39 RUE DAMESME, 13^e ARR.

Considérant l'intégration de la maison dans un ensemble cohérent de constructions basses à l'angle de la rue Bourgon, la Commission s'oppose à la démolition demandée afin de préserver le paysage urbain, le parcellaire et le gabarit de cet flot.

99 RUE DE PATAY, 13° ARR.

A l'occasion de la demande de démolition de cette maison précédée d'un jardin sur la rue, la Commission forme le vœu que le bâtiment futur respecte les gabarits environnants et que sa hauteur s'intègre aux proportions générales des immeubles avoisinants, sans dénaturer le front bâti existant.

34 AVENUE D'IÉNA, 16° ARR.

La demande de démolition totale de cet immeuble a déjà été faite en 2001 et la Commission a donné un avis très défavorable, considérant la bonne qualité de cet édifice d'époque Louis-Philippe. *Elle renouvelle donc son vœu de conservation et de restauration.*



34 AVENUE D'IÉNA, 16^e ARR.

La démolition concerne les annexes de cet hôtel particulier très bien conservé. La Commission ne s'y oppose pas mais insiste sur la qualité du bâtiment principal qui doit être conservé.

8-8T RUE ROGER BACON, 17^e ARR.

La Commission ne s'oppose pas à la démolition de ce petit immeuble, élevé sur les plans de l'architecte Grandpierre en 1929, et du garage attenant.

Crédit photographique: Monsieur Marc LELIEVRE, DHAAP

La date de la prochaine séance est fixée au mercredi 3 juin 2003.